

Mazure, Adolph, Horra, Dominique, Carrega, Jacques,
Serafino, Paul, Semmaroni, Francois, Cecchini, Nicolas,
Montepagano, Antoine, Meglia, Francois, Vidal, Jean,
Ouardi, Vincent, Darday, Jean-Baptiste, Lantieri, Antoine,
Capriata, Etienne, Carrega, Erasme, Larigue, Pierre, Fugel,
Antoine, Santini, Mathieu, Paccini, Jean-Baptiste,
Lecchini, Jacques.

M. M. Monaco et Turba sont absents, le premier pour
cause de maladie, le second est absent de la ville.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Montepagano
Adjoint Municipal, faisant fonctions de Maire, qui après
l'appel nominal a donné lecture des résultats antérieurs.
aux procès-verbaux de l'élection et a déclaré installée.

M. M. Mazure, Adolph, Horra, Dominique, Carrega, Jacques,
Serafino, Paul, Semmaroni, Francois, Cecchini, Nicolas,
Montepagano, Antoine, Meglia, Francois, Vidal, Jean,
Ouardi, Vincent, Darday, Jean-Baptiste, Lantieri, Antoine,
Capriata, Etienne, Carrega, Erasme, Larigue, Pierre, Fugel, Antoine,
Santini, Mathieu, Paccini, Jean-Baptiste, Lecchini, Jacques
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Darday, Jean-Baptiste, le plus âgé des membres
du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Cecchini, Nicolas.

Election du Maire,

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et
80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder
au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages
à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller M^r a l'appel de son nom a remis fermé
au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 18

N. de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votes sont fait en blanc (M. Darday,
S. et Antoine)

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18.
Majorité absolue	10.

M. Serafino, Paul, Préféré, ayant obtenu la majorité
absolue a été proclamé Maire.

Election du 1^{er} Adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection
du 1^{er} Adjoint.

19.

19.

To.

St. Monaco, Michel, Prapriétaire, ayant obtenu la
majorité des suffrages a été proclamé élu pour.

Electio in secundis Principibus.

Il a été possible ensuite dans les mêmes formes la
l'écriture du second Acquit.

19

19.

10.

M. Lamarque, François, Napoléonien, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Château de L'Aigle, département de la section de Charente d'Orléans.

Il a été ainsi procédé à l'élection d'un Adjoint spécial pour la section de Chiura d'Alino. Sur 17 bulletins trouvés dans l'urne au 1^{er} tour de scrutin, M. Lucciani Sylvestre, propriétaire à Chiura d'Alino, a obtenu 13 suffrages et Lucciani Massimato 4.

« M. Lucciani, Sylvestre, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint spécial de la section de Chèvre d'Orne

Et ont signé les membres présents:

Le Roy en l'âge du conseil,

B: Daveluy

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil

Mazuric

Cincoya Hunting

Capriate Plum.

Lafayette

Bidas

W^{te} Faccini

Chard

A. M. C. L. A.

Stamaroni,

Luchini

Alsantra Inget contome

Orenburg

Parrish

Meglia

В. Мокрецагов

P. Sargis

Procès-verbal
Ouverture de la
session de mai 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre, le dix huit mai,
Le Comité Municipal, de la ville de Bonifacio, réuni dans
la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire
en suite de l'arrêté préfectoral du dix Mai courant.
Présents: Messieurs Mazure, Rocca, Carrega Jaques, Stamaroni,
Creuchioni, Montepagano, Meglia, Bidal, Ricardi, Larduy,
Lantieri, Capriota, Carrega Erasme, Lavigne, Auger, Santoni
Pacini et Tschidi.
Absents: Messieurs Monaco et Corba.
Le Comité ainsi constitué a procédé 1^{er}
1^{er} à l'ouverture de la session ordinaire de Mai courant
2^o à la nomination de la commission composée
de Messieurs Mazure, Monaco, Creuchioni, Lavigne
Rocca et Larduy.
La présente délibération a été signée par tous
les Conseillers assistant à la séance:

Mazure
Creuchioni
Ricardi
Capriota
Lantieri
Lavigne
Auger
Santoni
Larduy
Pacini
Bidal
Stamaroni
Carrega
Meglia
Monaco
Corba
P. Insalaco

Procès-verbal
Installation de
M^r Monaco,
Michel

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre le vingt deux Mai
Le Comité Municipal de la ville de Bonifacio, réuni
en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la Présidence de
M^r le Maire.
Présents: Tous les Conseillers Municipaux moins Messieurs Corba
absent, et Montepagano malade.
En présence du Comité, Monsieur le Maire a procédé à
l'installation de M^r Monaco Michel, élu conseiller Municipal
le quatre Mai courant et qui n'a pu, pour cause
de maladie, être installé en même temps que les autres
Conseillers

Mazure
Creuchioni
Ricardi
Capriota
Lantieri
Lavigne
Auger
Santoni
Larduy
Pacini
Bidal
Stamaroni
Carrega
Meglia
Monaco
Corba
P. Insalaco

Bail à ferme des
droits Pocton

approuvé le 10 juin

L'adjudication est
restée sans résultat

Seance du vingt. Deux mai mil huit cent quatre
vingt-quatre

La séance s'arrête en continuation

Vu le rapport de la Commission qui propose de
mettre au plus tôt en adjudication la perception des droits
docteur opérée aujourd'hui par régie simple, système reconnu
depuis long temps préjudiciable aux intérêts de la ville.

Deliberè.

Article 1^{er} Les droits d'octroi seront mis en adjudication pour une durée de deux ans, six mois, quinze jours, du 16 juin prochain au 31 décembre 1886.

Article 2. La mise à prix est fixée à six mille francs par an.

Article 3. Si pendant la durée du bail des tous venant
être imposés, le fermier serait tenu de les percevoir de chez
à maître.

Article 4. Le formier sera tenu d'observer toutes les clauses et conditions spécialement indiquées dans le cahier des charges dont la formule est envoyée par l'administration des contributions indirectes.

Article 5. Si l'adjudication restait sans résultat, pendant
deux fois, le bail serait consenti de gré à gré;

Article 6. Deux expéditions de la présente Déclaration, signée par tous les membres assistant à la séance seront soumises d'urgence à l'approbation de M^r le Préfet.

May 18

Orontium
viride

У. Савва

12

Sturdivant

Caputo,

12

L. J. ...

Pratt

Y^{te} facim.

11 Feb

J. S. Paroluz

89

Parigali

Lacchini

W. C. Sawyer

10

Mina

1848

Perofin

7

Service du m...

St. Louis 7.

ai mil hui

et conf. quatuor

right qua

Designation des
deux administrateurs
de l'hospice

Service du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-quatre

La source étant en continuation

Vu le rapport de la Commission

Le Conseil, par application de l'article 14 de la loi du 18/9 sur la nomination des membres des commissions administratives des hospices, a désigné pour délégués devant faire partie de la Commission de l'hôpital - hospice de Bonifacio, Messieurs Lavigne Prou, et Montepagano, Antoine, conseillers municipaux

Deux copies de la présente délibération seront adressées
à M. le Préfet

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus -

Majors *Orestini*
Nicola
Richard *Capriata* *Canessa*
Pignatelli *Larigne* *Santer*
Pugot
B. Davaluy *B. Paccini* *M. Santini*
M. Maglia *Scamaroni* *Carigaham* *Luccchini*
P. Insigne

Candidature séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt quatre
répartiteurs la séance étant en continuation

Le Conseil, en conformité de l'article 61 de la loi du 5 avril
dernier, dressa pour l'année courante la liste contenant une nombre
double de celui des répartiteurs et des répartiteurs suppléants à nommer
suivent les noms des personnes désignées.

Répartiteurs titulaires

- 1^{er} Muto, Joseph
- 2^e Larigne, Pierre
- 3^e Piras, Augustin
- 4^e Pugot, Antoine
- 5^e Paccini, Jean-Baptiste
6. Scamaroni, François, tous propriétaires à Bonifacio
7. Longparelli, Paul-Jérôme, prop^{re} à Sartene
8. Bernardini, Hector, prop^{re} à Sartene
9. Rocca Serra, Jean-Paul, idem
- 10^e Canonici, Jean-B. prop^{re} à Bivarello

Répartiteurs suppléants

11. Capriata, Étienne
- Luccchini, Jacques
- Riccardone, François
- Monéglià, Vincent
- Chirardi, Dominique
- Oliveri, François, tous les
six propriétaires, domiciliés
et domiciliés à
Bonifacio.
- Marini, Antoine
- Candelli, Paul
- Marini, Jean-Baptiste, propri^{re}
à Portocchetto
- Sabini, Xavier, prop^{re} à Solla

Deux expéditions de la présente délibération, signée par tous les Conseillers
assistants à la séance, seront envoyées à M. le Sous-Préfet de Sartene

Majors *Orestini*
Nicola
Richard *Capriata* *Canessa*
Larigne *Santer*
Pugot
B. Davaluy *B. Paccini* *M. Santini*
M. Maglia *Scamaroni* *Carigaham* *Luccchini*
P. Insigne

Location de
la maison Duccioni

voir la délibération
du 26 oct 1884

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt cinq Mai.
Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni, en session ordinaire,
dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M^r Serafino Maire.

Présents: Messieurs Monaco, Samaroni, Maguire, Rocca, Aicardi,
Sacini, Carriga, Santini, Bidali, Lavigne, Darday, Dujot, Capriata, Santieri
et Duccioni.

Absents: Messieurs Montipagano, Meglia et Sorba, Ductini et
Carriga. ^{Sacini}
Attendu qu'il est certain que depuis le mois d'octobre dernier, l'école
publique laïque dirigée par M^r Onardi est fréquentée par un grand
nombre d'élèves; que pour le mois courant ce nombre, suivant
le registre d'appel journalier, s'élève à cent vingt trois.

Attendu que la première des deux classes est, sans contredit, trop
petite pour contenir tous les élèves qui la fréquentent.

Que dans cette chambre, éclairée par une seule fenêtre et
dont la superficie n'est que de vingt cinq mètres carrés, la santé
du Directeur et de ses élèves est sérieusement menacée surtout
dans cette saison; qu'il y a donc urgence de passer bail de l'étage
immédiatement au dessus de la deuxième classe de cette école; que
dans cet étage, visité et agréé par M^r le Vice Recteur le 17 courant
mois, il y a une grande salle éclairée par deux fenêtres et dont
la superficie (8 mètres 50 de longueur sur 5 mètres 50 de largeur)
est de 48 mètres 45 de mètres carrés.

Le Conseil Municipal autorise M^r le Maire, sauf
approbation de M^r le Préfet, à passer bail de cette maison, pour
trois, six ou neuf ans, à partir du 1^{er} Juin prochain, s'il est
possible, et pour le loyer annuel de trois cents francs.

Moquant une partie de la somme de cent vingt francs
allouée au budget de 1884, pour indemnité de logement pendant
cette année, de l'Institutur Adjoint qui pourra aisément être
logé dans la maison dont la location est votée, et une partie
de la subvention accordée pour la même année et qui
resterait sans emploi, parce que l'Institutur exerçant actuellement
au faubourg, par un traitement inférieur à celui de son
prédécesseur, il sera pourvu aux frais de location de la présente
année. Pour les années suivantes, le prix de location sera
inscrit aux budgets de la même manière que ceux des
autres locaux scolaires.

Deux copies de la présente délibération seront soumises
à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Corse.

(Signatures)
Aicardi, Carriga, Santini, Bidali, Lavigne, Darday, Dujot, Capriata, Santieri, Duccioni.
Maire: Serafino.
Président: D. Darday.

importantes subventions en faveur de l'instruction primaire, l'autorité municipale, frappée surtout de la fâcheuse position dans laquelle se trouvaient alors, comme aujourd'hui, les habitants de cette ville, et l'impossibilité pour eux de supporter une imposition extraordinaire, pensa qu'il était opportun, pour la diffusion des lumières, de tirer parti des libéralités de l'Etat, en fournissant gratuitement l'accès de l'école à tous les enfants des deux sexes, l'âge scolaire.

Attendu que la situation financière de cette ville est des plus mauvaises, qu'en recherchant les meilleurs moyens pour rendre moins pénible cette situation, le Conseil municipal ne pourra, pendant quelques années du moins, atteindre que de faibles résultats. Plein de confiance dans la sollicitude éclairée de M. le Préfet de la Corse, qui voudra bien faire ressortir l'état de gêne dans lequel se trouve la patriotique population de Bonifacio, dont le dévouement à la cause républicaine est généralement éprouvé et qui s'est affirmé d'avantage aux dernières élections législatives et municipales, le Conseil ose espérer que le Gouvernement daignera exonérer cette commune de la somme qui fait l'objet de la présente délibération prise à l'unanimité et signée par tous les Conseillers assistant à la séance.

M. G. Capriata 737 Dareluy *Zabigne y Canaye*
Bidal *Lacchini* *Ciurciv* *Buget. Oratoire*
Yt. Perini *Carigaliam* *M. Santini*
A. Lantini *St. Scamarini* *P. Profino* *Nemari*

Séance du sept juin mil huit cent quatre vingt

Relève des quatre
dettes communales

La séance était en continuation
 attendu que la Commission désignée par le Conseil municipal a fait un relevé exact des dettes communales lesquelles s'élèvent à 27994 francs, 63 centimes
 Réduction faite du résultat définitif de l'exercice 1883, qui s'élève en excédant de recettes de 11756 francs, 29 centimes, ces dettes se réduisent à 16238 francs, 34 centimes.

Le Conseil, soucieux des intérêts communaux, avisera aux moyens d'atteindre ces dettes dont l'annulation suit et accomplira le paiement en diverses annuités, car la plupart des contribuables, à cause de l'état de gêne dans lequel ils se